

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le jeudi vingt-deux novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 16 Novembre 2012, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseiller Général de Maine et Loire, Maire de Chalonnes sur Loire.

Etaient présents : Mme DUPONT, M. DAVY, Mme FOUSSARD, M CHAZOT, MM. DESCHAMPS, Mme BOURIGAULT, MM. BIJU, JAMMES, Mme OSSEY, MM JOUHANDIN, SCHMITTER, BOUFFANDEAU, Mme FERRAILLE, M. GRIMAUTL, Mme PIGNON, M, Mme LEQUEUX, M GUERIF, Mmes CAYEUX, MONNIER, MM. PAIROCHON, CORNEC, Mme MOREAU

Pouvoirs :

Mme BELLANGER à Mme DUPONT
M. PHELIPPEAU à M. DESCHAMPS
Mme TRICAUD à Mme FOUSSARD
Mme SUTEAU-COGNE à M. JOUHANDIN
M. GARNAUD à M. SCHMITTER
M. SANCEREAU à M. PAIROCHON
M. MULOT à Mme MONNIER

Secrétaire de séance : Georges JOUHANDIN

S. DUPONT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un poste de technicien territorial

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame DUPONT soumet au Conseil Municipal l'approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012 - 168 - FINANCES LOCALES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

M. Bruno DESCHAMPS, Adjoint chargé des Finances et du Personnel Communal, expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 2312.1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour vocation de présenter le contexte général dans lequel s'inscrivent les finances de la commune et de déterminer un certain nombre d'orientations pour l'élaboration du budget.

La note de synthèse (jointe par mël) retrace ce contexte ainsi que les principaux éléments budgétaires à prendre en compte.

Madame le Maire ouvre le débat par une déclaration préalable faisant état :

- du contexte national difficile d'un point de vue économique et budgétaire,
- des incertitudes concernant les dotations de l'Etat sans qu'il soit possible d'évaluer les conséquences locales du gel des dotations principales.

Ce manque de lisibilité demande une adaptation de la démarche d'élaboration budgétaire avec des grandes lignes d'orientation à affiner :

- une stagnation des dépenses réelles de fonctionnement
- une réduction de l'encours de la dette déjà engagée (- 0,8 M€ en 4 ans)
- des craintes sur les frais financiers dans un contexte peu favorable aux emprunts en devises et une crainte de remontée des taux d'intérêt encore récemment historiquement bas

- Une stabilisation des taux de fiscalité depuis plusieurs années (un seul ajustement de 1,2 % en 2010)

Il s'agira donc de voter un budget :

- prudent compte tenu des incertitudes,
- transitoire avec une perspective d'adaptation lors du vote du compte administratif et du budget supplémentaire en juin.

Madame le Maire remercie tous ceux qui concourent à la bonne tenue de ces objectifs et notamment les acteurs de ce travail préparatoire à savoir les agents de la direction des finances, dirigés par Madame BOIZUMEAU et Monsieur DESCHAMPS, adjoint délégué aux Finances, ainsi que l'ensemble des directeurs et chefs de service qui participent à la maîtrise des dépenses.

Monsieur DESCHAMPS commente quelques éléments du contexte économique national :

- une croissance du produit intérieur brut (PIB) plus que modérée
- un chômage élevé
- un manque de lisibilité sur les financements par emprunt

Au niveau local,

- la démographie poursuit son évolution favorable avec néanmoins un constat de baisse de natalité
- une stabilisation du nombre de demandeur d'emploi depuis 2010 après une très forte hausse entre 2008 et 2010
- une évolution régulièrement favorable des produits réels de fonctionnement (après les pics de 2007 à 2009 liés à des réajustements de dotations liées à la démographie), malgré une relative stagnation des dotations de l'Etat.
- Une maîtrise confirmée des charges réelles de fonctionnement après les périodes 2006-2009 correspondant à la montée en charges de personnel des nouveaux services (petite enfance ...)
- Une maîtrise des charges financières dans un contexte favorable avec des taux variables bas
- En conséquence, une capacité d'autofinancement brut qui se développe à nouveau après le resserrement 2006-2009
- Une capacité d'autofinancement nette confortée compte tenu de la bonne évolution de la dette
- Une bonne dynamique des recettes fiscales en moyenne par habitant, dans le milieu du tableau des villes similaires, à savoir que la fiscalité de la commune de Chalonnes sur Loire se situe en milieu de tableau comparativement aux communes de même importance du département.

Dans la perspective de gels des dotations de l'Etat à court terme, d'une baisse de ces dotations en 2014 et 2015, de l'inconnu concernant les changements sur les critères de péréquation, Monsieur DESCHAMPS recommande de poursuivre le travail de maîtrise des charges générales et de personnel.

En tenant compte de ces éléments, il serait possible d'engager, en 2013, les projets d'investissements suivants :

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2013

• Acquisitions foncières	100 000 €
• Plan économie d'énergie (Eclairage public: remplacement des lanternes)	25 000 €
• Aménagement de sécurité Quai V.Hugo, La Bourgonnière, rue des Sables, la Basse Ile, digue du stade	50 000 €
• Restructuration de la Poste	370 000 €
• Travaux de rénovation des bâtiments (zinguerie, menuiseries, WC PMR foot, beffroi église Notre Dame)	115 000 €
• Goulidons	9 000 €
• Maison de l'Enfance	18 000 €
• Camping	20 000 €
• Equipements des associations	10 000 €
• Equipements des services	20 000 €

Monsieur BIJU, en soulignant la relative stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi, fait le lien avec l'activité économique générée par les projets d'investissement engagés par la Ville. Il se félicite de l'accroissement de la capacité d'autofinancement et de l'évolution favorable de la dette.

Madame le Maire note en outre que le territoire de la Communauté de Communes est généralement moins détérioré que sur l'ensemble du territoire départemental en ce qui concerne le chômage, mais indique qu'il est difficile de lier le nombre de demandeurs d'emploi à telle ou telle action publique.

Monsieur SCHMITTER rappelle aussi l'importance notoire de la politique publique locale en faveur de l'emploi pour favoriser notamment l'implantation d'entreprises. A ce titre, une journée « Rencontres de l'Emploi », aura lieu le 7 février 2013, réunissant les principaux entrepreneurs locaux, acteurs de la recherche d'emploi et demandeurs d'emploi, à l'initiative de la communauté de Communes.

Monsieur PAIROCHON remercie les services municipaux pour la qualité du support présenté.

En préalable au débat, Monsieur PAIROCHON souligne la gravité de la dégradation locale du marché de l'emploi sur 5 ans avec 50 % de demandeurs d'emploi en plus.

Sur les charges réelles, Monsieur PAIROCHON est moins satisfait que les élus de la majorité de l'évolution des dépenses, notamment de personnel.

Monsieur PAIROCHON rappelle quelques caractéristiques du contexte international qui n'augurent pas une sortie de crise de sitôt :

- Une économie de la zone euro qui se dégrade, et dans le même temps des ralentissements de croissance que ce soit aux Etats Unis, en Chine ou dans les pays émergents.
- Il s'agit d'une crise grave, financière et économique avec un épuisement des possibilités d'agir au fil du temps. La crise n'est donc pas finie, avec des craintes de son renforcement sur la zone Euro. Pour lui, l'année 2013 au bord de la récession sera plus difficile encore que 2012.
- La pression fiscale accrue sur les ménages et les entreprises, aura pour conséquence une baisse des investissements, évaluée par l'INSEE à - 2% tandis que certaines analyses sur les baisses de dividendes et de bénéfices font état du chiffre de - 8%.
- La France au 169^{ème} rang mondial de l'attractivité fiscale est tributaire de la reprise de la demande extérieure qui tarde à se manifester.
- Dans ce climat, la baisse de cotation de la France par les agences internationales n'a rien de surprenant et la perspective d'économie supplémentaire de 10 milliards avec probablement des conséquences sur la fiscalité et les dotations. Ramenée au niveau local, une économie de 5 milliards d'euro, c'est plus de 500 000 euros d'économie, sur le territoire, avec une augmentation de la pression fiscale et les conséquences sur le quotidien des chalonnais.
- Monsieur PAIROCHON préconise de porter les efforts sur la bonne gestion et la réduction de la dette, pour franchir cette période difficile : les indicateurs de bonne santé budgétaire de la ville sont à pondérer en tenant compte des programmes non sans risques portés par d'autres opérateurs avec l'engagement financier de la ville : zone du Marais, lotissement des Ligerais, ...
- Monsieur PAIROCHON souhaite que le budget 2013 réserve une enveloppe pour couvrir ces risques et demande un renforcement des efforts en faveur du développement de l'autofinancement.

En ce qui concerne l'endettement, Monsieur DESCHAMPS précise que l'un des emprunts en devises réalisé en 2007 est effectivement peu favorable actuellement, mais qu'il ne s'agit pas de le convertir à court terme. Par ailleurs, d'une manière générale, il ne pense pas verser dans l'excès d'optimisme pour cette préparation budgétaire mais s'appuie de manière factuelle sur des chiffres incontestables relevant la bonne santé budgétaire actuelle de la Ville dans un contexte certes difficile et qui pourrait s'avérer contraignant.

Devant l'absence de demandes d'interventions complémentaires, Madame le Maire propose de clore le débat d'orientation budgétaire.

2012 - 169 - PERSONNEL TITULAIRE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE AU CCAS (FOYER SOLEIL)

Monsieur Bruno DESCHAMPS rappelle que, par délibération en date du 20 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal auprès du CCAS (Foyer Soleil), pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2012.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2012.

La CAP se prononcera sur ce dossier lors de sa réunion du 11 décembre 2012.

Durant cette période, l'agent reste attaché à la collectivité d'origine et est rémunéré par celle-ci. Les salaires et charges sont intégralement recouverts auprès de l'organisme d'accueil.

Monsieur DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition au CCAS – Foyer Soleil – d'un agent administratif principal 1^{ère} classe pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2013 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout avenant ultérieur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012 – 170 - PERSONNEL TITULAIRE – CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint au personnel et aux finances, explique qu'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 25,25/35^{ème} à la médiathèque est vacant.

Il suggère de profiter de cette opportunité qui coïncide avec la réflexion sur une nouvelle organisation des services pour créer un poste de catégorie B dont le titulaire serait en charge de la responsabilité du service de la médiathèque.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté lors de sa réunion du 21 novembre 2012.

Madame CAYEUX s'inquiète de l'effet du recrutement sur l'équipe de la Médiathèque qu'elle connaît bien et demande si la fiche de poste a été élaborée en concertation avec les agents en place et tient compte de leur sens des responsabilités et de l'autonomie dont ils font preuve depuis de nombreuses années.

Monsieur JAMMES répond que le dispositif mis en place il y a un an pour faire face au manque de responsable de service était provisoire et qu'il s'agit de créer un poste d'un profil plutôt classique, sans remise en cause de la compétence des agents ; cette logique est confortée par Monsieur DESCHAMPS.

Madame le Maire précise que l'équipe a été sollicitée par rapport à la perspective de mise en place d'un poste de responsable de service et informée du projet de recrutement.

Monsieur DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** le niveau de recrutement sur cet emploi à l'un des grades du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (25,25/35^{ème}) pour effet du 1^{er} janvier 2013.
- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe concomitamment.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 contre JC SANCEREAU)

2012 – 171 - CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS AU SERVICE DES FINANCES ET AU CCAS

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du Personnel Communal, rappelle qu'une réflexion sur une nouvelle organisation des services en cours.

En l'attente de son aboutissement, il propose

- **DE CREER** un emploi occasionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période du 26 novembre 2012 au 31 décembre 2012 en renfort au service comptabilité pour faire face à la surcharge de travail en lien avec la mise en place d'un nouveau logiciel,
- **DE POURVOIR** de manière occasionnelle et dans la limite d'un temps complet l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe libéré par un départ en retraite au service social au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période de 7 mois du 1^{er} décembre 2012 au 30 juin 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012- 172 - PERSONNEL TITULAIRE – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint au personnel et aux finances, explique que le dossier d'un agent proposé à la promotion interne depuis de nombreuses années, a été inscrit par la commission administrative paritaire sur la liste d'aptitude en 2012 ce qui permet de promouvoir ce responsable de service au grade de technicien (catégorie B). Il est actuellement agent de maîtrise qualifié (catégorie C).

Il précise que les missions confiées à ce chef de service sont en adéquation avec celles prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et que le Comité Technique Paritaire a été consulté lors de sa réunion du 21 novembre 2012.

Monsieur DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE CREER** un poste de technicien à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012
- **DE SUPPRIMER** le poste d'agent de maîtrise principal ainsi libéré concomitamment,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012 - 173 - FINANCES LOCALES – TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATIONS VERSEES AU CONSEIL GENERAL

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du Personnel Communal rappelle que par délibération en date du 6 janvier 1997, le conseil Municipal a confié la gestion du transport scolaire au Département, sauf le circuit de la Gare qui ne pouvait être pris en charge puisqu'il ne concerne que des élèves domiciliés à moins de 3 kms de leurs établissements scolaires.

Le circuit géré par le Département comporte plusieurs points de montée dont une partie éloignée de plus de 3 kms des établissements scolaires (élèves subventionnés) et une autre partie à moins de 3 kms des établissements scolaires (élèves non subventionnés).

Le Conseil Général fixe chaque année un tarif pour les participations des familles qui varient suivant que l'enfant est subventionné ou non, c'est-à-dire domicilié à plus ou moins de 3kms du lieu de scolarisation.

Pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs étaient les suivants :

- Elève subventionné : 120.00 €
- Elève non subventionné : 360.00 €

Pour maintenir un tarif uniforme pour les familles chalonnaises, la Ville verse au Département une participation pour les élèves non subventionnés représentant la différence entre les deux tarifs avec deux cas de figure :

- Pour les points de montée dits « les écarts », pour la précédente année scolaire 2011-2012, participation pour un montant de 240 € par élève soit une participation globale de 14 280 €.
- Pour les points de montée des Malingeries et du centre ville, pour l'année scolaire 2011/2012, la Ville versait au Département une participation plus importante, soit 300 € par élève (au lieu de 240 €), pour un montant global de 4 600 €.

Au total, la participation de la Ville versée au Département pour l'année 2011-2012 a été de 18 880 €.

Aussi, par souci d'équité entre tous les enfants transportés sur le territoire de la commune, il est proposé de supprimer progressivement cet avantage comme suit :

- Année scolaire 2013/2014 : Participation des familles de 80 € au lieu de 60 €
- Année scolaire 2014/2015 : Participation des familles de 100 €
- Année scolaire 2015/2016 : Participation normale des familles au tarif « subventionné » du Département.

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** cette décision d'ajuster progressivement la participation des Familles des enfants du quartier des Malingeries et du centre Ville comme suit :
 - Année scolaire 2013/2014 : Participation des familles de 80 € au lieu de 60 €
 - Année scolaire 2014/2015 : Participation des familles de 100 €
 - Année scolaire 2015/2016 : Participation normale des familles

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012 - 174 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION DE LA REGION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX RELAIS INFORMATIONS SERVICES

Monsieur Marc SCHMITTER, conseiller municipal délégué au Développement économique et au Tourisme, propose au Conseil Municipal l'implantation de 2 panneaux Relais Informations Services (RIS) dont le but est de valoriser et de faire connaître l'itinéraire cyclable de « La Loire à Vélo » ainsi que l'offre touristique locale qui y est associée. Ces RIS remplissent 3 fonctions : une fonction d'enseigne, une fonction de jalonnement et une fonction d'information touristique.

Ces panneaux seraient installés sur l'aire d'arrêt principale et le camping municipal.

Pour soutenir cette action, la Région, partenaire de l'opération « La Loire à Vélo » accorde une subvention de 2 040 €, sur une dépense éligible de 3 400 € hors taxes.

Madame CAYEUX confirme l'importance de mettre en place ce projet avant l'été 2013, dans un contexte favorable avec une augmentation de fréquentation de la Loire à Vélo (+ 12% en 2012).

Monsieur Marc SCHMITTER propose au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'implantation de 2 panneaux RIS,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat et de financement entre la Région et la Commune, octroyant une subvention de 2 040 €. pour la réalisation et l'implantation de ces panneaux.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 abstention JC SANCEREAU)

2012 – 175 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB CHALONNES ATHLETISME

Monsieur Guy BIJU, adjoint chargé de la Vie Associative, explique à l'assemblée que la Ville apporte son soutien aux associations et aux initiatives qui mettent en avant le nom de la ville de Chalonnnes-sur-Loire.

Ainsi, la Chalonnaise Véronique GARRY, membre du « club Chalonnnes Athlétisme » et membre de l'association « les gazelles Angevines », va participer à une course, uniquement féminine, intitulée « la Sénagazelle ». Elle portera les couleurs du club d'athlétisme et de la ville de Chalonnnes sur Loire.

60 concurrentes sont engagées dans cette épreuve du 02 au 10 mars 2013 dans la région de Simal située à 200 Km de Dakar au Sénégal. Il s'agit d'une épreuve sportive, mais elle comporte un volet humanitaire avec des moments d'échanges et des rencontres, essentiellement vers les écoles et les enfants, à chaque village traversé.

Le coût d'inscription qui comprend, le voyage, l'assistance sur six jours, l'hébergement, les frais médicaux et administratifs, est de 2 000 € par concurrente. Le financement est assuré par les associations, le partenariat et individuellement par les participantes.

Au retour de cette épreuve, Véronique GARRY et le club d'athlétisme s'engagent à présenter un bilan diaporama aux Chalonnais, lors d'une soirée dans le courant de l'année 2013, sur le parcours et les échanges de ce Pays francophone.

Ce dossier a été étudié par la commission « Vie Associative » réunie le 16 octobre dernier.

Monsieur PAIROCHON est très favorable à cette initiative mettant en valeur une jeune personnalité locale.

Monsieur BIJU propose au Conseil Municipal :

- **D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 300 €, pour ce projet, au club d'athlétisme pour la participation de Véronique GARRY à cette épreuve.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012- 176 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA

Monsieur Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, présente les dossiers suivants, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu à l'article L213-1 du Code de l'Urbanisme :

N°DIA	Usage	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface
60	habitation	1 rue des Marzelles	AK 60	792 m ²
61	remise	rue Serpentine	AN 52	93 m ²
62	terrain constructible non viabilisé	rue du Coteau Saint Maurille	AI 355	1919 m ²

Monsieur CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, propose à l'Assemblée :

- **DE NE PAS USER** du droit de préemption urbain sur les dossiers ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2012 - 177- INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

D 2012-57	29/10/2012	Convention de location pour le logement N° 4 situé 11 Rue Nationale, à compter du 31 Octobre 2012 jusqu'au 30 novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 182,53 euros
D 2012-58	30/10/2012	renouvellement de la convention de location d'un logement propriété de la commune, situé 1 Rue Las Cases, à compter du 26 août 2012 jusqu'au 25 mars 2013, moyennant un loyer mensuel de 450 euros
D 2012-59	30/10/2012	renouvellement de la convention de location d'un logement propriété de la commune, situé 21 avenue du 11 Novembre, à compter du 2 octobre 2012 pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel de 497,20 euros
D 2012-60	30/10/2012	Renouvellement du bail de location d'un garage, situé avenue 11 Novembre, moyennant un loyer mensuel de 25 euros à compter du 2 novembre 2012 pour une durée d'un an

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur SCHMITTER présente une première version du projet de Document d'Aménagement Commercial (DAC) intégré au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Ce document entraînera après les phases d'approbation successives une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principes de base retenus visent à concentrer le commerce de grande surface dans les zones commerciales spécifiques en ramenant les petites surfaces (< 300 m²) dans les centres bourgs, pour ainsi éviter le morcellement de l'offre dans des secteurs inadaptés.

L'idée est ainsi de redynamiser la vie commerciale des centres bourgs des villes centres.

- Madame le Maire informe le conseil municipal du bon déroulement de l'audition relative à l'acceptation en commande publique du dossier « Vitraux Eglise Saint Maurille » avec une évaluation très positive du projet par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.